



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230712-B20230711_07_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le onze juillet à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois juillet sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ,
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET

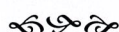
Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication,

Était excusée : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



7. Objet : Travaux de restauration et prévention des inondations de la Kissel et ses affluents – Demande de subvention Agence de l'Eau et Région Grand Est

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui attribue aux EPCI la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Considérant que les élus de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ont fait le choix d'une gestion en régie de cette compétence au 1er janvier 2018, engendrant la dissolution des anciens syndicats de rivière,

Considérant que la CCCE a annoncé son ambition forte de préserver les cours d'eau tout en prévenant les inondations, en poursuivant les études lancées par les anciens syndicats, et en programmant des travaux de grande envergure sur l'ensemble des bassins versants du territoire,

En 2019, le Bureau d'études BEPG a réalisé pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la prévention des inondations de la Kissel et de ses affluents. Cette étude concernait les communes de Kanfen, Entringe et Hettange-Grande, et a abouti à la proposition d'un programme de travaux, qui a fait l'objet d'un dépôt d'un dossier de déclaration auprès des services de l'Etat.

Ce programme est composé :

- d'effacements et d'aménagements de seuils
- de remplacements d'ouvrages
- de modelages du lit mineur
- de diversifications des écoulements
- de réalisations de protections de berge
- de mise en place de clôture
- de plantations et traitement de la végétation

Le coût des travaux s'élève à 1 679 690,00 € TTC.

D'autre part la présente demande porte également sur la mission de maîtrise d'œuvre concernant le suivi des travaux (phases ACT, DET, VISA et AOR). Cette mission s'élève à 58 410€ TTC.

Cependant l'AERM, a indiqué que certaines opérations ne pouvaient faire l'objet de subvention, du fait d'un caractère uniquement hydraulique. Le montant éligible pour l'AERM est donc de 1 666 103 € TTC.

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention suivant le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Coût des travaux	1 679 690,00 € TTC	AERM : 60 % de 1 666 103,00 €	999 662,00 € TTC
Coût de la Maitrise d'Œuvre	58 410,00 € TTC	Région Grand Est : 20% de 1 738 100,00 €	347 620,00 € TTC
		CCCE	390 818,00€ TTC
Total	1 738 100,00 € TTC		1 738 100,00 € TTC

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est,
- de valider le plan de financement prévisionnel et de s'engager à assurer la part non subventionnée de l'opération,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la bonne constitution de ce dossier.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230712-B20230711_07_SI-DE

Fait à Cattenom, le 12 juillet 2023

Le Président,

Michel PAQUET

A handwritten signature in dark ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS" around the perimeter and "Le Président" in the center, flanked by two small stars.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230712-B20230711_07_SI-DE

